

AURILLAC 15000, 1 Avenue du Garric, ZI de Baradel
04.71.48.06.45 administratif@quincaillieriegervais.fr

CAPDENAC 46100, Le Vern
05.65.40.47.72 contactfg@quincaillieriegervais.fr

PARC ACIER AURILLAC 15000, 19 Rue Jacques Prévert
04.71.64.10.41 metal@quincaillieriegervais.fr

Site Internet: www.quincaillieriegervais.fr
N° TVA : FR 70 340 888 833
BANQUE CACF ENTREPRISES
IBAN : FR76 1680 6048 2121 8659 5700 020
BIC : AGRIFRPP868

Code Client	N° Facture	Date
020251	26001853	28/02/2026

FACTURE

STS TRASSY
ATELIER DES METIERS
ROUTE DE PRUDHOMAT

46130 BRETENOUX SAINT CERE

V/Réf. :

Code	Désignation	Quantité	U.V	P.U Net	Montant HT	T
1003382	*** BL N° 00239480 du 05/02/2026 A *** *** Etabli par : AGATHE LARRIBE *** V/Ref. : BOULONNEUSE - CDE JEAN-MICHEL/SYLVAIN *** N/Ref. : N° 00107813 du 04/02/2026 A *** BOULO CHOC SFIL 18V DTW301ZJ 1/2BL 330NM NUE+COFFRET N° de série :69817g	1.00	UN	244.90	244.90	1
DEEE	DEEE REMPLACE MODELE DTW300Z ACHETER EN 11/2024. SANS BATTERIE NI CHARGEUR //////////////////// LIVRAISON PAR MAINGRET DIRE A MAINGRET DE PRENDRE CONTACT AVEC LE CLIENT AU 06.21.48.12.23 POUR PRISE DE RDV POUR LIVRAISON MERCI *** Sous-Total BL :	1.00		0.53	0.53	1
					245.43	

REGLEMENT	T	Taux TVA	Base HT	Montant	Escompte
LCR (31/03/2026) : 294.52 €	1	20.0 %	245.43 €	49.09 €	Total H.T : 245.43 € F.F. : 0.00 € TVA : 49.09 € Total TTC : 294.52 € Acompte versé : 0.00 € Reste à payer : 0.00 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La remise de toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur et, notamment, sur toutes Conditions Générales d'Achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre Société.

Tout autre document autre que les présentes Conditions Générales de Vente et, notamment, catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

I. ENGAGEMENT - COMMANDE

Pour engager la Société, toute commande doit être passée par écrit.

Si le marché conclu est de gré à gré, les commandes prises par nos collaborateurs sont réputées acceptées après confirmation écrite de la Société.

Les commandes transmises à notre Société sont irrévocables pour le client sauf acceptation écrite de notre part.

Toute demande de modification de la composition ou du volume de la commande passée par un client ne pourra être prise en compte par notre Société que si la demande est faite par écrit (*y compris télécopie et courriel*) et est parvenue à notre Société au plus tard huit jours après réception par notre Société de la commande initiale.

Dans une telle hypothèse, notre Société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de paiement), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant.

Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera accordée.

II. LIVRAISONS - TRANSPORT

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité ni motiver l'annulation de la commande.

Les livraisons sont effectuées franco de port.

Le transfert des risques sur les produits vendus s'effectue à la remise des marchandises au transporteur ou à la sortie de nos entrepôts.

En cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, le destinataire ne doit prendre les marchandises qu'après avoir fait les réserves d'usage auprès du transporteur.

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception dans les 48 heures de sa réception auprès du transporteur (*article L.133-3 du Code du commerce*) et dont copie sera adressée à notre Société, sera considéré comme accepté par le client.

Toute réclamation adressée directement à notre entreprise sera sans valeur si les droits contre le transporteur n'ont pas été sauvegardés.

Aucune réclamation visant la composition du matériel, quantité et poids, ou sa non-conformité avec le bordereau d'expédition, ne sera acceptée si elle parvient à la Société plus de 48 heures après la réception de la marchandise par le destinataire.

Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué sans l'accord préalable, exprès, écrit de notre Société. Le retour de marchandise ne sera acceptée que sur les articles tenues en stock, ce qui exclut expressément tout produit ayant fait initialement l'objet d'une commande spéciale, d'un façonnage ou d'une découpe. Elle sera acceptée si les produits rendus dans leur emballage d'origine et sous les conditions suivantes :

-livraison de plus de 3 mois : pas de reprise
-Livraison en 1 et 3 mois : décoté de 20% sur le prix initialement facturé

-Livraison de moins d'un mois : pas de décoté.

Les frais de retour sont à la charge du client sauf vice apparent ou manquants effectivement constatés par notre Société.

La responsabilité de notre Société ne peut, en aucun cas, être mise en cause pour faits survenus en cours de transport tels que destruction, avaries, pertes, vols, même si elle a choisi le transporteur.

En cas de non-paiement intégral d'une facture arrivée à échéance, notre Société se réserve la possibilité de suspendre toute livraison en cours ou à venir.

III. PRIX - PAIEMENT

Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment après information préalable de nos clients.

La facture est également majorée d'un montant forfaitaire à titre de coût de facturation, qui sera indiqué à l'acheteur sur sa demande.

Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande.

Pour les prix spécifiés par quantité, toute commande portant sur une quantité moindre entraîne une modification du prix indiqué.

Nos prix s'entendent toujours hors taxe, produits non emballés, pris dans nos magasins.

Nos factures sont payables à la date d'échéance qui y figure.

Seul l'encaissement effectif des traites ou LCR sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes Conditions Générales de Vente.

Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées en référence au taux de Refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit le lendemain de la date de règlement indiquée sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire et seront d'office portées au débit du compte client.

Conformément aux articles 441-6 du Code de commerce et D.441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne, de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40,00 € pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En outre, notre Société se réserve la faculté de saisir le Tribunal compétent afin d'obtenir la cessation de cette inexécution sous astreinte journalière par jour de retard.

IV. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et en accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les Conditions Générales d'Achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L.624-16 du Code du commerce.

De convention expresse, notre Société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre Société pourra les reprendre ou les revendre en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Il est interdit au client de revendre ou transformer les marchandises avant paiement intégral de leur prix.

En cas de mise en œuvre de la Clause de Réserve de Propriété, les acomptes versés au vendeur lui resteront acquis à titre de dommages et intérêts.

V. GARANTIES

Les garanties ne sont applicables que si l'acheteur a satisfait au préalable aux conditions de paiement.

Les garanties sont celles énumérées dans les certificats de garanties des constructeurs.

La garantie sera limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses par les constructeurs, sans autre indemnité.

VI. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

L'élection de Domicile est faite par notre Société à son Siège Social.

Tout différend, toutes contestations de quelque nature qu'elle soit sur l'exécution de la vente, paiement du prix, application des présentes Conditions Générales de Vente seront portés devant le Tribunal de Commerce du Siège de notre Société, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison et mode de paiement et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

DÉCLARATION D'ACCEPTATION DES CGV

Ayant pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente dont nous conservons copie pour référence, nous acceptons sans réserve toutes les clauses qui y sont stipulées.

Àle

Signature du client, précédée de la mention : « lu et approuvé ».

Nom du signataire :

Signature :

Cachet de la Société :

